

PLAN COMMUNAL

**EFFICACITÉ
ET SOBRIÉTÉ**

Fin 2022 et 2023

VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET

VARCES



Allières et Risset

**NOUVELLES
30 MESURES**

**PROTÉGER
PRÉSERVER
ANTICIPER
ÉCONOMISER
MIEUX-VIVRE**

Edito du maire

Chères Varçaises et chers Varçois,

Le changement climatique bien visible dans notre région alpine, le déclin rapide de la biodiversité, l'accroissement des inégalités sont autant de signaux qui nous alertent sur notre mode de développement devenu incompatible avec un avenir positif et durable.

La crise énergétique que nous subissons depuis quelques mois, succédant à celle du COVID, accélère cette prise de conscience et les collectivités locales sont touchées au même titre que les ménages, si ce n'est qu'elles ne bénéficient pas du bouclier tarifaire. Ainsi, la facture totale d'énergie (gaz, électricité, chaleur bois) était de 300 000 € en 2021. Nous subissons dès 2022 une hausse de 100 000 € environ. Mais c'est en 2023 que l'impact sera sans précédent, avec un montant total de dépenses d'énergies d'environ 600 000 €. Cette augmentation aurait pu être cependant bien plus importante si nous n'avions pas déjà engagé des mesures d'économies comme par exemple le passage en LED d'une partie de notre éclairage public et la mise en place d'un réseau de chaleur bois pour huit bâtiments publics.

En effet, la **commune mène, depuis plusieurs années, une politique volontariste pour accélérer la transition écologique**, définie dans un Plan Climat Air Energie. Mais la crise actuelle nécessite un réajustement encore plus rapide des priorités et des mesures à mettre en œuvre pour y faire face. Chaque euro supplémentaire dépensé pour payer nos factures d'énergie est malheureusement un euro perdu pour nos politiques publiques à destination des habitants.



L'ensemble des élus municipaux a donc décidé de définir un « plan d'efficacité et de sobriété communal » dès septembre 2022.

Les mesures d'efficacité sont depuis longtemps acceptées par tous et se traduisent par une amélioration technique ou technologique qui nous permet de « consommer mieux » (ampoules à LED, énergie renouvelable, etc.). Mais cette recherche d'efficacité, qui est nécessaire, n'est pas suffisante. Il convient également de consommer « mieux et moins » ; c'est ce que nous nommons la « sobriété ».



La sobriété étant l'affaire de toutes et tous, je souhaite que la commune soit un acteur central dans cette nécessaire transformation sociétale.

La commune de Varcès a donc acté 30 nouvelles mesures en abordant cette démarche de manière positive afin de mieux maîtriser l'augmentation de ses dépenses, mais pas seulement. L'amélioration de la santé, la recherche de lien social, la promotion des emplois régionaux, le bien-être animal, la préservation de la biodiversité sont autant de bénéfiques que nous pouvons retirer ensemble de cette recherche d'efficacité et de sobriété. Nous continuerons à veiller à la justice sociale, comme nous l'avons toujours fait, grâce à une politique tarifaire solidaire des services à la population et des aides sociales.



Le plan que nous présentons dans ce document reprend à la fois les principales actions menées depuis de nombreuses années ainsi que les nouvelles mesures.

Ces dernières ont été travaillées au sein des instances de concertation existantes, dont la commission extra-municipale sur la Transition écologique à laquelle participent des habitants.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette réflexion dans un délai imparti très contraint.

Bien entendu, ce plan est voué à évoluer dans le temps au gré des contraintes mais aussi des opportunités et des idées qui s'offriront à nous.

Ces évolutions ne sont bien évidemment pas sans répercussions sur les engagements pris par la municipalité depuis son élection en mars 2020. La capacité financière de la commune a changé, ce qui amène l'ensemble des élus à revoir, non sans regret, les priorités des différents projets. Mais c'est aussi cela être élu(e), savoir s'adapter et gérer au mieux les ressources en fonction des contraintes que nous ne maîtrisons pas.

Je vous remercie de votre compréhension face à ces changements et je suis conscient des efforts d'adaptation que je vous demande en tant qu'usager des services de la commune.

Les agents communaux sont aussi les premiers impactés par ces efforts dans le fonctionnement de nos services, qu'ils en soient également remerciés.



Soyez assurés du dévouement de toute l'équipe municipale, majorité et opposition, pour trouver les meilleures adaptations possibles afin de s'inscrire dans la transition énergétique et environnementale qui s'impose.

C'est ensemble que nous pouvons préparer un avenir durable et positif pour nos enfants. J'en suis convaincu.

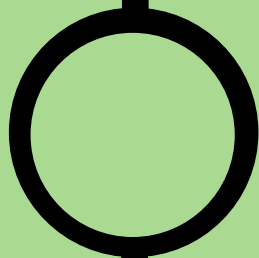
**Le Maire
Jean-Luc CORBET**



Etapes de la définition du plan p 4
Plan détaillé p 6
Synthèse des 30 nouvelles mesuresp 12

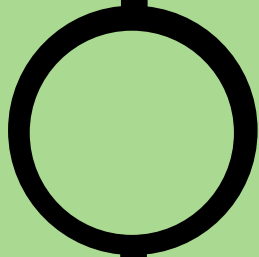
Etapes de la définition du plan

27/09/2022



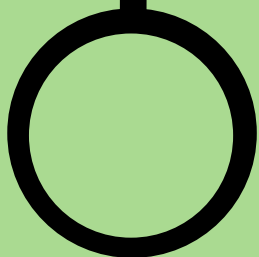
Conseil municipal
Validation de la démarche

29/09/2022



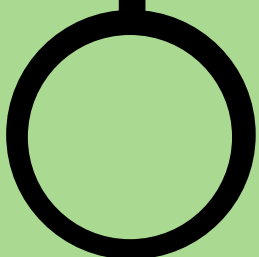
**Comité des responsables /
directeurs de la commune**
Atelier de travail pour définir des
nouvelles mesures

03/10/2022

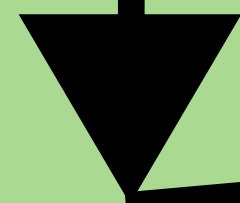


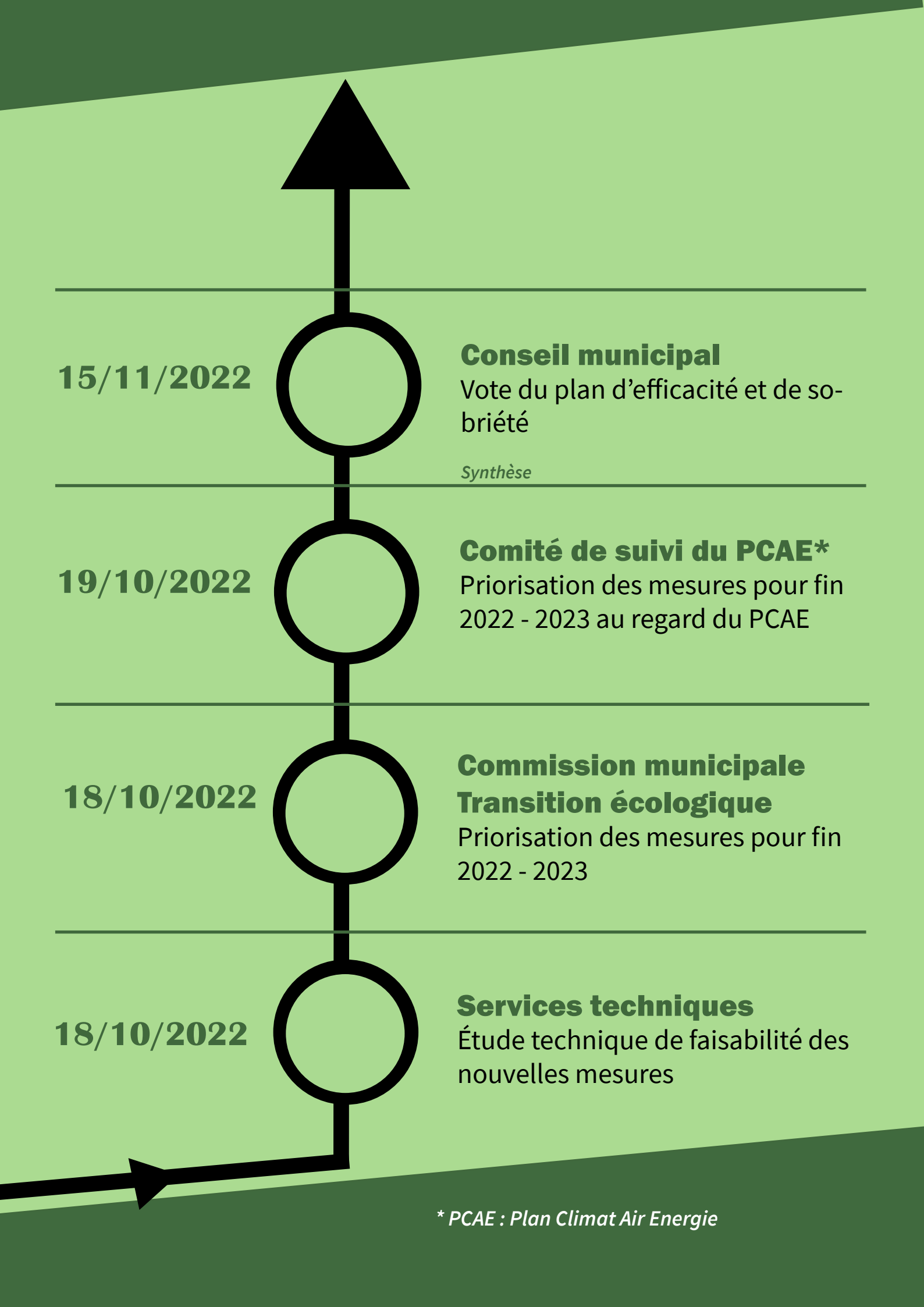
Réunion élus municipaux
Atelier de travail pour définir des
nouvelles mesures

13/10/2022



**Commission extra-municipale
Transition écologique**
Atelier de travail pour définir des
nouvelles mesures





15/11/2022

Conseil municipal

Vote du plan d'efficacité et de sobriété

Synthèse

19/10/2022

Comité de suivi du PCAE*

Priorisation des mesures pour fin 2022 - 2023 au regard du PCAE

18/10/2022

**Commission municipale
Transition écologique**

Priorisation des mesures pour fin 2022 - 2023

18/10/2022

Services techniques

Étude technique de faisabilité des nouvelles mesures

* PCAE : Plan Climat Air Energie

Plan communal d'efficacité et de sobriété détaillé pour fin 2022 et 2023



ÉCLAIRAGE MODÉRÉ

Selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la consommation totale d'électricité en France liée à l'éclairage public et à l'éclairage des bâtiments est de 56 TWh. Cela représente 12 % de la consommation d'électricité française. Agir sur la consommation d'éclairage est donc un enjeu économique et environnemental majeur.

Eclairage public

- Un plan de **remplacement des ampoules avec des LED** a été entrepris depuis plusieurs années sur l'éclairage public. Il s'agit d'un investissement financier important qui permet au fur et à mesure d'économiser sur les factures d'électricité (- 80 000 € ces trois dernières années). A ce jour, 27% des éclairages publics ont été équipés.

En 2023, la rénovation de l'éclairage public du parc Beylier et de l'avenue Joliot Curie ainsi que d'autres bâtiments sont prévus.

- Diminution de l'éclairage public la nuit**

L'extinction de l'éclairage public des rues, à l'exception de quelques secteurs, est passé en octobre 2022 de 23h à 05h30 du matin au lieu de minuit à 5h. L'éclairage de l'église sera fixé sur ces nouveaux horaires après les fêtes de Noël.

- Diminution des illuminations de Noël**

Un compromis a été retenu afin de garder la magie de Noël tout en étant raisonnable. La période d'illumination a donc été réduite aux vacances scolaires et sera concentrée sur le centre-ville. Des équipements en LED sont choisis dans un plan de renouvellement des installations.

La commune a obtenu 2 étoiles au label « villes et villages étoilés », décerné par l'Association nationale pour la protection du Ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Ce label consacre les efforts réalisés par la commune pour rénover son parc d'éclairage public et ses différentes actions pour la protection de la biodiversité nocturne, les économies d'énergie, la qualité de l'éclairage et la préservation du ciel nocturne.



Eclairage bâtiments

- Les **équipements sportifs** font également partie de ce plan de rénovation. Les éclairages du gymnase Terray, du boulodrome, des tennis, du terrain de foot ont déjà été changés.

- L'apport de lumière du jour dans les bâtiments sera privilégié plutôt que la lumière électrique en créant des **fenêtres** dans les locaux faiblement éclairés.

- Une étude de l'efficacité des **minuteurs ou détecteurs de mouvement** dans les couloirs et pièces (écoles, gymnases...) est prévue dans les bâtiments publics. Certains bâtiments sont équipés, mais l'efficacité de ces aménagements n'est pas la même selon le type d'utilisateurs.



ISOLATION & TEMPÉRATURES ADAPTÉES

Le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments jouent un rôle indéniable dans l'effort pour limiter les émissions de CO₂ et plus que jamais dans la maîtrise des coûts de fonctionnement. Le coût financier de ces adaptations est très important. Elles s'échelonnent dans le temps et s'accompagnent de changements d'organisation.

Températures l'été

La commune ne souhaitant pas s'engager dans un système généralisé de climatisation de ses bâtiments car cette généralisation irait à l'encontre de la lutte contre le réchauffement climatique, elle a opté pour différentes mesures :

- ▼ Équipement de **ventilateurs** et projet de **végétalisation de façades**.
- ▼ **Aménagement des horaires** l'été du 15 juin à fin août dans certains services (hors accueil petite enfance, enfance et jeunesse). Les agents peuvent ainsi travailler en journée continue de 6h à 14h et l'ouverture au public a lieu de 8h à 14h sans interruption entre midi et deux. Cet aménagement des horaires permet de réduire la présence des agents pendant la période de la journée la plus chaude. Cette disposition a été approuvée par la médecine du travail.
- ▼ **La climatisation existante** de quelques locaux (crèche, enfance jeunesse, salle commune des aînés à la résidence,...) **sera calée à 26°**.

Températures l'hiver

- ▼ Les recommandations nationales préconisent pour cet hiver entre 17 et 19° dans les administrations. La commune appliquera **19° dans les bureaux et les écoles**. Les **gymnases seront calés à 14°** (sauf pour le DOJO et la salle de danse). La température dans la crèche et la résidence autonomie pour les aînés sera maintenue à 21°.
- ▼ L'utilisation des **bureaux Algeco** sera évitée dès que possible pendant les périodes trop chaudes ou trop froides.
- ▼ Des **thermomètres** sont installés progressivement pour sensibiliser et aider les utilisateurs à régler le chauffage à la bonne température.

Isolation des bâtiments

La commune possède vingt bâtiments, certains énergivores en matière de chauffage ou chauds l'été.

- ▼ La commune a d'ores et déjà fait **isoler les combles** d'un certain nombre de bâtiments comme la mairie, le centre socioculturel, la salle de spectacle l'Oriel.
- ▼ Les **tuyaux des installations de chauffage** ont également été isolés.
- ▼ Les **fenêtres des écoles Mallerin** ont toutes été **changées**.
- ▼ L'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) nous accompagne pour définir les priorités de rénovation et adaptation des bâtiments. Un **bilan énergétique global** a d'abord été réalisé en 2021. Des **diagnostics énergétiques précis** sont maintenant en cours et continueront en 2023 pour connaître les types de travaux les plus efficaces à entreprendre, que nous inscrirons progressivement dans notre plan pluriannuel d'investissement.



MOBILITÉS DOUCES & QUALITÉ DE L'AIR

La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques est au cœur de l'action de notre Plan Climat Air Énergie. Elle passe par la mesure de la qualité de l'air et par des dispositions pour réduire la pollution.

Qualité de l'air

- ▼ Des **analyses de la qualité de l'air intérieur** ont été réalisées dans les bâtiments dédiés à l'enfance (écoles, crèches...) et des purificateurs d'air ont été installés dans les cantines.
- ▼ Des **capteurs d'air mesurant le taux de CO₂** ont été achetés et installés dans chaque classe des deux groupes scolaires et un capteur d'air extérieur a été installé sur la commune proche de la mairie.
- ▼ Le parc automobile communal a été quasiment totalement renouvelé avec des **véhicules moins polluants** (électriques et gaz naturel), conformes à la ZFE (zone à faible émission) mise en place par Grenoble-Alpes Métropole. Le plan de renouvellement se poursuit jusqu'en 2023/2024.
- ▼ La commune est concernée par le dispositif « ville apaisée » initié par la Métropole qui consiste à imposer la **réduction de la vitesse des véhicules en ville**, à 30 km/h.
- ▼ La commune a sollicité Grenoble-Alpes Métropole pour faire bénéficier la population des **services de mobilité sur la commune** : vélos DOTT, véhicules CITIZ, prêt de vélos à assistance électrique, etc.

Mobilité douce

- ▼ Des **pistes cyclables** ont été aménagées et de nouvelles pistes font l'objet d'études en lien avec Grenoble-Alpes Métropole (entrée nord prioritairement).
- ▼ L'ensemble des sites communaux vont être équipés de **vélos pour les déplacements des agents**.
- ▼ L'installation d'**arceaux à vélos ou d'abris à vélos** sera maintenue ces prochaines années.
- ▼ Une **organisation du travail** pour éviter les déplacements et réduire les trajets en privilégiant les visioconférences et la mutualisation des déplacements sera privilégiée. Un jour de télétravail par semaine a également été mis en œuvre pour les agents qui le peuvent. Ils ne représentent cependant pas la majorité d'entre eux car plus de 70% des agents exercent une fonction en prise directe avec le terrain et le public (services techniques, accueils des enfants, etc.).



PRIORITÉ AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'utilisation des énergies renouvelables permet de lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi de renforcer notre indépendance énergétique tout en créant des emplois locaux.

- ▼ Un **réseau de chaleur bois** a été construit permettant de chauffer plus économiquement et écologiquement huit bâtiments publics à partir de déchets de bois locaux.
- ▼ 112 **panneaux solaires** ont été installés sur le toit de l'école primaire Charles Mallerin par le collectif Energ'Y Citoyennes et plus de 300 panneaux solaires sur le parking relais en entrée de ville.
- ▼ Chaque nouveau projet de construction de la commune privilégiera les énergies renouvelables.



PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'évolution de la biodiversité française, qu'il s'agisse de l'évolution des espèces, de l'état des habitats et milieux naturels, des pollutions ou de la progression des espèces exotiques envahissantes est inquiétante.

C'est pourquoi la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions de préservation et de prévention qu'elle développera en 2023.

Gestion des espaces

- ▼ Un **atlas de la biodiversité communale** est en cours de réalisation. Il permettra à la commune de connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel. Un inventaire des haies de la commune a par ailleurs déjà été constitué.
- ▼ Une **gestion différenciée des espaces verts** a été mise en place et sera développée en 2023. Elle consiste à aménager et à entretenir les espaces verts en respectant certains principes écologiques pour restaurer les équilibres naturels (création de haies, prairies fleuries avec fleurs mellifères, fauchage tardif, etc.).
- ▼ Le **parc Beylier a obtenu la labellisation « refuge LPO »** (Ligue de Protection des Oiseaux) et une mare a été créée, véritable réservoir à biodiversité.
- ▼ Les **cimetières ont été végétalisés**.
- ▼ **L'éco pâturage** sur les parcelles communales a été mis en place avec la volonté de le développer davantage.
- ▼ Un **plan de fleurissement** est en cours de mise en œuvre sur la commune pour privilégier les plantes vivaces et/ou peu consommatrices en eau.
- ▼ La commune souhaite par ailleurs **favoriser la végétalisation des façades**. Cela contribue à la lutte contre le réchauffement climatique par une meilleure gestion des eaux de pluie et l'assainissement de l'air ambiant et cela contribue également au développement de la biodiversité.
- ▼ La commune, via ses autorisations d'urbanisme, veille à **limiter l'imperméabilisation** des parkings et les risques liés à l'évacuation des eaux pluviales.
- ▼ La commune est engagée, avec le Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole et les agriculteurs dans la définition et la mise en œuvre d'un **Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels** (PAEN), soumis à la pression foncière en secteur périurbain.

Équipement

- ▼ Une attention particulière sera apportée lors du changement des ampoules de l'éclairage public de manière à favoriser un **éclairage en faveur de la biodiversité** (température, orientation, intensité).
- ▼ Après avoir installé des nichoirs à chauve-souris contre la prolifération des moustiques, il est envisagé d'installer des **nichoirs** pour favoriser la réinstallation des hirondelles et martinets, qui en milieu urbain ont du mal à trouver leur place.



CONSOMMATION D'EAU AVEC MODÉRATION

L'eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales sont gérées à l'échelle intercommunale, mais la commune se doit de participer aux efforts en matière de limitation de sa consommation d'eau potable.

Récupération

- Des **récupérateurs d'eau pluviales** sont déjà en fonction près des jardins potagers à l'école les Poussous, au service enfance jeunesse, au centre socioculturel Émile Romanet, au centre technique pour une partie de l'arrosage des fleurs de la ville et à la crèche.
- Des **réteneurs d'eau dans les massifs et jardinières** ont été installés afin d'économiser l'eau lors de l'arrosage.

Économies

- Des économies d'eau seront réalisées avec la mise en place progressive de **mousseurs et limiteurs de débits sur les robinets**.
- Conformément aux recommandations nationales, **l'eau chaude sera supprimée dans les bâtiments publics pour le lavage des mains**.



DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

“L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.” (ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Elle repose sur trois domaines : la production et la consommation de biens et services et la gestion des déchets.

Marchés publics

- La **préférence locale – régionale - nationale dans les marchés publics** est déjà instaurée notamment dans les marchés de restauration. Un repas végétarien par semaine est également déjà en place pour la restauration scolaire.
- La **réparabilité et la compatibilité des différents outils et matériels** (avec le reste des appareils existants) dans les marchés publics communaux seront valorisées.

Anti gaspillage

- Une **boîte à livres**, micro-bibliothèque où chacun peut déposer et prendre des livres gratuitement, a été installée en 2022 dans l'espace public et une autre au centre socioculturel. L'installation d'autres boîtes est envisagée.
- L'utilisation de gobelets/couverts réutilisables ou recyclables lors des événements communaux** sera rendue obligatoire en orientant les organisateurs sur les possibilités de prêts.
- Des mesures **anti-gaspillage dans les cantines scolaires** avec sensibilisation, pesée des déchets, compostage, etc. sont mises en place progressivement depuis l'installation du self.
- Création de la «Caverne d'Émile»** par les bénévoles du centre socioculturel pour déposer des objets ou en récupérer afin de leur donner une seconde vie.

▼ La **communication par e-mail est encouragée** plutôt que le format papier dans les services.

▼ La **mise en place du tri des déchets sur le marché du samedi** est à l'étude avec la volonté de solliciter les commerçants pour qu'ils limitent l'usage des sacs plastiques en acceptant notamment les contenants des usagers.

▼ **L'accompagnement des projets de composteurs collectifs** est envisagé via une sensibilisation des habitants au compostage.

▼ **L'accompagnement de la démarche de prêts de matériels et services entre voisins** (bricolage, jardinage) sera initié par la distribution d'autocollants à déposer sur sa porte.

▼ La **mutualisation de matériels et de ressources humaines entre collectivités** sera développée, notamment grâce à la coordination de Grenoble-Alpes Métropole.



SENSIBILISATION ANIMATION INFORMATION

Une des missions des collectivités locales est d'informer et sensibiliser la population à travers le partage d'initiatives et le porter à connaissance des enjeux et des aides possibles.

Diverses sensibilisations auprès de la population et notamment des scolaires, via des sorties, ateliers ou affichages, ont été menées principalement **sur** :

▼ La **biodiversité** : enjeux globaux, intérêt des haies végétales, découverte des pollinisateurs, création d'un verger pédagogique dans le parc Beylier et de potagers au centre socioculturel et au service enfance jeunesse. D'autres sont en cours ou à venir à l'école Les Poussous et à la crèche.

▼ **Le tri des déchets** : affiches, lettres, jeux, goûters, visite du centre tri Athanor (élus, membres de la commission extra-municipale Transition écologique et agents).

▼ **L'isolation** des maisons.

▼ **L'extinction nocturne** des éclairages des copropriétés.

▼ La **mobilité douce**.

▼ Le **réseau de chaleur bois** : visite de la chaufferie bois par une classe de l'école Mallerin dans le cadre du défi des écoles à énergie positive et par des habitants.

D'autres actions de sensibilisation sont envisagées **auprès** :

▼ Des **usagers des bâtiments communaux** (particuliers / associations), sur la consommation d'énergie (courriers, affiches, communication sur les écogestes, réunions...) et sur le tri des déchets.

▼ Des **habitants** : relais des campagnes de sensibilisation nationales aux écogestes, information sur les dispositifs existants d'aides à l'isolation des habitations via l'ALEC et Grenoble-Alpes Métropole, compostage individuel et collectif, jardinage durable (jardins collectifs, Foire plantes et délices, compostage...), etc.

▼ Des **commerçants et entreprises** qui doivent respecter la loi les concernant pour l'extinction de l'éclairage nocturne des vitrines et des bâtiments.

▼ Du **personnel communal** au sujet des écogestes, de la mobilité durable, du gaspillage alimentaire dans les cantines, du tri des déchets, etc. dans le cadre de leurs fonctions (adaptation des fiches de poste).

Plan communal d'efficacité et de sobriété

Synthèse des 30 principales mesures pour fin 2022 et 2023



ÉCLAIRAGE MODÉRÉ

- 1** Ampoules LED au parc Beylier et avenue Joliot Curie
- 2** Étude de l'efficacité des minuteurs ou détecteurs de mouvement dans les bâtiments
- 3** Diminution de l'éclairage public la nuit : extinction de 23h à 05h30 du matin au lieu de minuit à 5h
- 4** Diminution des illuminations de Noël : acances scolaires et concentrées sur le centre-ville



ISOLATION & TEMPÉRATURES ADAPTÉES

- 5** **Températures d'été**
Pas de généralisation de la climatisation
Climatisation à maximum 26° dans les bâtiments équipés (crèche...)
Pérenisation de l'aménagement des horaires du 15 juin à fin août dans certains services, expérimenté cet été.
- 6** **Températures d'hiver**
19° dans les bureaux et les écoles
14° dans les gymnases (hors dojo et danse)
21° à la crèche et la résidence sautonomie pour seniors
Utilisation modérée des bureaux Algeco.
Installation de thermomètres pour le suivi
- 7** **Isolation des bâtiments**
Plan pluriannuel d'investissement pour les bâtiments communaux



MOBILITÉS DOUCES & QUALITÉ DE L'AIR

- 8** **Remplacement des derniers véhicules polluants par des véhicules conformes à la ZFE** (zone à faible émission) mise en place par Grenoble-Alpes Métropole
- 9** **Développement des pistes cyclables** en lien avec Grenoble-Alpes Métropole
Installation d'arceaux et d'abris à vélo
- 10** **Limitation des déplacements au travail**
1 jour de télétravail pour les fonctions adaptées
Développement des visioconférences
Achat d'un vélo par site à disposition des agents
- 11** **Développement des services de mobilité métropolitain** : vélos DOTT, véhicules CITIZ, prêt de vélos à assistance électrique, etc.



CONSOMMATION D'EAU AVEC MODÉRATION

- 12** **Eau chaude supprimée pour le lavage des mains** dans les bâtiments publics, conformément aux recommandations nationales
- 13** **Économies d'eau** grâce à des récupérateurs et des limiteurs de débit



PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

14 Plan de fleurissement avec des plantes vivaces peu consommatrices d'eau

15 Température et orientation de l'éclairage public en faveur de la biodiversité

16 Installation de nichoirs à hirondelles et martinets pour favoriser leur réintroduction

17 Développement de la végétalisation des façades.

18 Limitation de l'imperméabilisation des parkings

19 Mise en œuvre de Périmètres de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles Et Naturels (PAEN)



DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

20 Développement des potagers dans les bâtiments publics (école et crèche)

21 Utilisation obligatoire de gobelets et couverts réutilisables / recyclables lors des événements communaux

22 Développement des boîtes à livres

23 Tri des déchets sur le marché du samedi

24 Accompagnement des projets de composteurs collectifs

25 Accompagnement de démarche de prêts entre voisins (autocollants sur la porte)

26 Valorisation de la réparabilité des différents outils et matériels dans les marchés publics communaux



SENSIBILISATION ANIMATION INFORMATION AUPRÈS

27 Des habitants : écogestes, dispositifs existants d'aides à l'isolation des habitations, extinction nocturne des éclairages des copropriétés, compostage individuel et collectif, jardinage durable

28 Des usagers des bâtiments communaux (particuliers / associations) sur la consommation d'énergie et sur le tri des déchets

29 Du personnel communal : mobilité durable, gaspillage alimentaire, tri des déchets, écogestes...

30 Des commerçants et entreprises : respect de la loi sur l'éclairage nocturne des vitrines et bâtiments